



COMMUNE DE DOUBS

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2023

Le Conseil municipal, s'est réuni le lundi 26 juin 2023 à 20h à la salle de l'Amicale sous la présidence de M. Georges COTE-COLISSON, Maire.

Présents : Mmes BRUCHON, CLERO, HENRIET, INVERNIZZI, LARESCHE, LECLERCQ, ROLOT, SAILLARD et SAUVAGEOT (Arrivée à 20h30).

MM. BARTHE, BARTHES, BILLOT, BLONDEAU, BRUILLARD, COTE-COLISSON, FLEUROT, C. PETIT, L. PETIT, REYNARD et VALLET.

Absent :

Représentés : Mme COSTE pouvoir à M. L. PETIT, Mme ROGEBOZ pouvoir à M. FLEUROT, M. TEMPESTA pouvoir à Mme BRUCHON.

M. REYNARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

\*\*\*\*

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.

### **2. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant PLH – Enquête publique – Remarques de la commune de Doubs.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 5 contre :

- approuve les remarques de la commune de Doubs relatives au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.
- autorise le dépôt de ses remarques, sous la forme de la présente délibération, sur le registre d'enquête publique au plus tard le 30 juin 2023.

### **3. Installation d'antennes de téléphonie mobile FREE dans le clocher de l'église.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, 5 contre et 3 abstentions :

- approuve la convention d'occupation du domaine public,
- autorise la société FREE à déposer une autorisation d'urbanisme relative aux travaux ci-dessus pour l'église sis parcelle AB 302,
- autorise M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.

### **4. Acquisition de parcelles forestières – Parcelles BW 27 et 67 – Pré de Suand.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles BW 27 et 67 – Pré de Suand situées sur Pontarlier d'une contenance totale de 1ha 57a 87ca pour la somme de 44 000 € hors frais,
- dit que les frais d'acte et de notaire seront à la charge de la commune,
- autorise M. le Maire ou en son absence le Premier adjoint à signer l'acte authentique,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Bois de l'exercice 2023.

**5. Schéma de voies douces – Réalisation d'un second franchissement du Doubs – Approbation de principe.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 contre :

- approuve le principe de la réalisation d'un second franchissement du Doubs pour le schéma de voies douces selon le scénario 1 révisé 2 en lieu et place de la précédente version,
- autorise M. le Maire à poursuivre les démarches relatives aux questions foncières,
- autorise M. le Maire à organiser le choix d'une équipe susceptible d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre.

**6. Acquisition de terrain – Délibération de principe.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 5 contre et 1 abstention :

- approuve le principe d'une telle acquisition selon les conditions présentées ci-dessus,
- précise qu'une délibération ultérieure interviendra sur l'avant-projet avec un chiffrage
- autorise M. le Maire à signer le compromis de vente.

**7. Groupe scolaire – Relogement de la locataire – Remboursement des frais induits de déménagement.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le remboursement de frais induit par les déménagements de Mme Sandrine HUGUENIN selon la liste de dépenses présentée ci-dessus et sur fourniture des justificatifs,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2023.

**8. Programme « 30 mn d'activités physiques quotidiennes dans les écoles » - Demande de subvention du Doubs Sud Athlétisme.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- se prononce sur le versement de cette subvention,
- inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,  
G. COTE-COLISSON

Le Secrétaire de Séance,  
G. REYNARD

Fait à Doubs, le 27 juin 2023.

